

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026  
RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

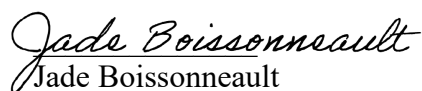
**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 13 avril 2026 le Règlement numéro 352-2026 concernant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux;

**Que** ce règlement a pour objet de régir le code d'éthique et déontologie des élus municipaux;

**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 15 avril 2026, date de publication de l'avis d'entrée en vigueur ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

  
Jade Boissonneault  
Directrice générale et greffière-trésorière